

I. Le protestantisme et les guerres de religion

Au XVI^e siècle, une profonde division est née entre les chrétiens et une nouvelle religion fut fondée : le _____. Les protestants sont des chrétiens, mais ils ne reconnaissent pas l'autorité du Pape ni de l'Eglise. Au XVI^e siècle, le protestantisme se propagea en France et les français, qui étaient presque tous chrétiens, se divisèrent entre _____ et _____.

L'Eglise catholique et les rois craignaient de perdre leur puissance et leur autorité. C'est pourquoi ils interdirent le protestantisme.

Les catholiques, majoritaires et soutenus par le roi, affrontèrent les protestants dans une sanglante _____, qui dura de _____.

II. Henri IV et l'édit de Nantes

En 1589, à la mort du roi, Henri IV, qui était protestant, dut se convertir au catholicisme pour lui succéder et se faire accepter par les catholiques.

En 1598, Henri IV autorisa les protestants à pratiquer leur religion par _____. Ce fut la première décision imposant la _____ en France et cela mit fin aux guerres de religions.

Henri IV fut assassiné en 1610 par Ravillac, un catholique _____.

Article 6

Nous avons permis et permettons à ceux de ladite religion réformée de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés ni obligés à faire des choses contre leur religion ou recherchés à cause de celle-ci.

Article 9

Nous permettons aussi à ceux de ladite religion réformée (c'est-à-dire le protestantisme) de faire et continuer l'exercice de leur religion en toutes les villes et lieux de notre obéissance telle qu'elle l'était en 1597.

Article 22

Nous ordonnons qu'il ne soit fait aucune différence ni distinction, pour le fait de ladite religion, entre les étudiants et les écoliers qui seront instruits dans les universités, collèges et écoles, ni entre les malades et les pauvres dans les hôpitaux, maladreries et aumônes publiques.

1. A qui cet édit accorde-t-il des droits ?

2. En quelle année a-t-il été signé ?

3. Que permet-il ?

Extrait de l'édit de Nantes, 1598



L'abjuration d'Henri IV, le 25 juillet 1593, en la basilique de Saint-Denis.

Nicolas Baullery,

Musée d'art et d'histoire de Meudon.

Lexique

Un édit :

Fanatisme : qui croit à une religion avec excès.

Une guerre civile :

L'intolérance :

Le protestantisme : la religion des chrétiens qui, depuis le XVIe siècle, se sont séparés des catholiques.

I. Le protestantisme et les guerres de religion

Au XVI^e siècle, une profonde division est née entre les chrétiens et une nouvelle religion fut fondée : le **protestantisme**. Les protestants sont des chrétiens, mais ils ne reconnaissent pas l'autorité du Pape ni de l'Eglise.

Au XVI^e siècle, le protestantisme se propagea en France et les français, qui étaient presque tous chrétiens, se divisèrent entre **catholiques** et **protestants**.

L'Eglise catholique et les rois craignaient de perdre leur puissance et leur autorité. C'est pourquoi ils interdirent le protestantisme.

Les catholiques, majoritaires et soutenus par le roi, affrontèrent les protestants dans une sanglante **guerre civile**, qui dura de **1562 à 1589**.

II. Henri IV et l'édit de Nantes

En 1589, à la mort du roi, Henri IV, qui était protestant, dut se convertir au catholicisme pour lui succéder et se faire accepter par les catholiques.

En 1598, Henri IV autorisa les protestants à pratiquer leur religion par **l'édit de Nantes**. Ce fut la première décision imposant la **tolérance religieuse** en France et cela mit fin aux guerres de religions.

Henri IV fut assassiné en 1610 par Ravallac, un catholique **fanatique**.

Article 6

Nous avons permis et permettons à ceux de ladite religion réformée de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés ni obligés à faire des choses contre leur religion ou recherchés à cause de celle-ci.

Article 9

Nous permettons aussi à ceux de ladite religion réformée (c'est-à-dire le protestantisme) de faire et continuer l'exercice de leur religion en toutes les villes et lieux de notre obéissance telle qu'elle l'était en 1597.

Article 22

Nous ordonnons qu'il ne soit fait aucune différence ni distinction, pour le fait de ladite religion, entre les étudiants et les écoliers qui seront instruits dans les universités, collèges et écoles, ni entre les malades et les pauvres dans les hôpitaux, maladreries et aumônes publiques.

1. A qui cet édit accorde-t-il des droits ?

L'édit de Nantes accorde des droits aux protestants.

2. En quelle année a-t-il été signé ?

En 1598.

3. Que permet-il ?

Il permet aux protestants de pratiquer leur religion librement dans toutes les villes françaises. Il leur accorde également d'être instruits et soignés sans différence avec les autres religions.

Extrait de l'édit de Nantes, 1598



L'abjuration d'Henri IV, le 25 juillet 1593, en la basilique de Saint-Denis.

Nicolas Baullery,

Musée d'art et d'histoire de Meudon.

Lexique

Un édit : une loi décidée par le roi seul.

Fanatisme : qui croit à une religion avec excès.

Une guerre civile : une guerre à l'intérieur d'un pays, entre ses habitants.

L'intolérance : le fait de ne pas accepter les autres et leurs différences.

Le protestantisme : la religion des chrétiens qui, depuis le XVIe siècle, se sont séparés des catholiques.